

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 10 AVRIL 2019, À 17 HEURES 59, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard  
East Broughton / M. François Baril  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Irlande / M. Jean-François Hamel  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme France Laroche

Sont remplacés par:

Irlande / Mme Maggie Lamothe-Boudreau  
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Dany Paré

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

**2019-04-8368**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**6 - CORRESPONDANCE**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 - Fondation du Cégep de Thetford - Tour cycliste campus à campus**

**7.2 - Demande d'appui - MRC Lotbinière - Développement économique**

**7.3 - Demande d'appui - Pont St-Joseph**

**7.4 - Mandat, rôle et responsabilités du préfet**

**7.5 - Avis de motion - Projet de règlement 191 - Traitement des élus**

- 7.5.1 - Avis public - Projet de règlement 191 - Traitement des élus
- 7.6 - Avis de motion - Projet de règlement 192 - Versement somme exigible - Pour demande révision évaluation foncière
- 7.7 - Aide financière - Légalisation du cannabis
- 7.8 - Suivi Dossier Internet Haute-Vitesse
- 7.9 - Suivi Facturation Évimbec
- 7.10 - Comité - Aménagement du territoire
- 7.11 - Ferme Marichel - Demande d'Isabelle Lecours, députée
- 7.12 - Suivi - PGMR
- 7.13 - PMD - MRC
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 8.1 - Émission des certificats de conformité
    - 8.1.1 - Certificat de conformité. Ville de Thetford Mines
      - 8.1.1.1 - Certificat de conformité, règlement 724, Ville de Thetford Mines
    - 8.1.2 - Certificats de conformité, Ville de Disraeli
      - 8.1.2.1 - Certificat de conformité, Plan d'urbanisme, règlement numéro 638, Ville de Disraeli
      - 8.1.2.2 - Certificat de conformité, règlement de lotissement numéro 639, Ville de Disraeli
      - 8.1.2.3 - Certificat de conformité, règlement de construction numéro 640, Ville de Disraeli
      - 8.1.2.4 - Certificat de conformité, règlement de zonage numéro 641, Ville de Disraeli
      - 8.1.2.5 - Certificat de conformité, règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats, Ville de Disraeli
  - 8.2 - Règlement de modification du schéma d'aménagement
    - 8.2.1 - Règlement 189
  - 8.3 - Procès-verbal de la correction de la résolution 2019-03-8365
  - 8.4 - Rapport consultation publique porcherie d'Adstock - Ajout d'annexe
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 - Financement programme subvention – Amélioration des cours d'eau
    - 9.1.1 - Caractérisation des berges du lac Aylmer - Beaulac-Garthby - Disraeli Ville et Disraeli Paroisse
    - 9.1.2 - Ruisseau Églantine - Association riveraine du lac Rond-Peach
    - 9.1.3 - Amélioration de la qualité des habitats aquatiques - Rivière Prévost-Gilbert
    - 9.1.4 - Amélioration des bandes riveraines - Ruisseau Nadeau - Club-conseil Agro-champs
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 10.1 - Projets - Fonds de développement des territoires – FDT
    - 10.1.1 - Projets intermunicipaux
      - 10.1.1.1 - FDT - Accueil et services - Sentiers multifonctionnels - Disraeli Ville
      - 10.1.1.2 - FDT - Intégration du Secteur Sud au Chemin St-Jacques - SDE Région Thetford
    - 10.1.2 - Projets locaux
      - 10.1.2.1 - FDT - Plan de déplacement scolaire - Beaulac-Garthby
      - 10.1.2.2 - FDT - Création service de prêt de skis de fond - Club de ski de fond Thetford

- 10.1.2.3 - FDT - Démarche collective services de proximité en Chaudière-Appalaches - Coop multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie
- 10.1.2.4 - FDT - Rénovation de l'épicerie Bonichoix - Coop de consommateurs St-Méthode
- 10.1.2.5 - FDT - Analyse de faisabilité pour relocalisation - Comptoir familial Disraeli
- 10.1.2.6 - FDT - Acquisition mobilier urbain place publique - Adstock
- 10.1.2.7 - FDT - Aménagement sentier familial en forêt - Plein air Adstock
- 10.1.2.8 - FDT - Mise à niveau 2e étage magasin général O'Brien - Société du patrimoine de Thetford
- 10.1.2.9 - FDT - Éclairage terrain de soccer - Kinnear's Mills
- 10.1.2.10 - FDT - Diversification offre d'activités 3 Monts - St-Joseph-de-Coleraine
- 10.1.2.11 - FDT - Amélioration offre locative site Holy Trinity
- 10.1.2.12 - FDT - Sentier pédestre pour relier les 2 secteurs de la municipalité - St-Jacques-de-Leeds

## 10.2 - Projets – Fonds culturel rural

- 10.2.1 - Politique culturelle - Kinnear's Mills - Panneaux d'interprétation site archéologique des cinq cantons
- 10.2.2 - Politique culturelle - Adstock - Peindre à Adstock
- 10.2.3 - Politique culturelle - Centre d'interprétation patrimoine religieux de la MRC - Projet pilote pour voyage de groupe
- 10.2.4 - Politique culturelle - St-Jacques-de-Leeds - Spectacle et atelier de création de marionnettes
- 10.2.5 - Politique culturelle - Disraeli Ville - Animation de l'imagino-cubes
- 10.2.6 - Politique culturelle - Disraeli Ville - Rencontre inspirante pour les milieux culturel et municipal
- 10.2.7 - Politique culturelle - St-Julien - Société d'histoire des Cantons de Wolfestown et Irlande
- 10.2.8 - Politique culturelle - La Ruche des créatifs - Ateliers créatifs
- 10.2.9 - Politique culturelle - St-Pierre-de-Broughton - Petite bibliothèque de rue
- 10.2.10 - Politique culturelle - Verte Irlande - Camp d'initiation au théâtre de marionnettes - De la confection à la scène
- 10.2.11 - Politique culturelle - Héritage Kinnear's Mills - Initiation au Highland dance
- 10.2.12 - Politique culturelle - Sentiers des 3 Monts - Réalisation d'une mosaïque collective pour l'accueil des 3 Monts

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 - Aide financière additionnelle - Conseil des aînés - Cérémonies du Lieutenant-gouverneur

## 12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

## 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

## 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2019-04-8369

### 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le

procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019.

Adoptée

#### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

#### 5 - DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune rencontre de prévue.

#### 6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

#### 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-04-8370

##### 7.1 - Fondation du Cégep de Thetford - Tour cycliste campus à campus

**Attendu que** le cégep de Thetford prévoit organiser un tour cycliste entre Thetford Mines et Saint-Agapit en 2019 pour souligner les 50 ans du cégep de Thetford et les 5 ans du campus de Saint-Agapit;

**Attendu que** cet évènement symbolise le maillage des deux communautés entourant les campus et l'appartenance à un seul et même cégep;

**Attendu que** cet évènement doit faire rayonner le Cégep et faire connaître le campus de Lotbinière dans un objectif de développement et de recrutement;

**Attendu que** cet évènement doit contribuer à la Fondation du Cégep de Thetford en remettant tous les profits;

**Attendu que** la MRC de Lotbinière accorde une aide financière de 2 500 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde une aide financière maximale de 2 500\$ à l'organisation de cet évènement.

Adoptée

2019-04-8371

##### 7.2 - Demande d'appui - MRC Lotbinière - Développement économique

**Attendu que** les entreprises présentent sur le territoire d'une MRC contribuent de façon importante au dynamisme de celle-ci;

**Attendu que** les entreprises doivent jongler avec de nombreux défis tels que la main-d'œuvre, l'innovation, la productivité afin de demeurer compétitives;

**Attendu que** les MRC ont comme rôle et responsabilité de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire en incluant la concertation et la planification de mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

**Attendu que** les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximités;

**Attendu qu'**en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions de dollars dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente 393 000 \$, soit 60 % de son budget en développement économique;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a lancé le 5 février 2018 un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

**Attendu que**, selon notre compréhension de ce plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

**Attendu que** les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement:

-Que la MRC des Appalaches réitère sa position exprimée dans la résolution CM-2018-02-8066 à l'effet que le gouvernement du Québec se doit de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales;

-De demander au gouvernement d'appuyer le développement économique des régions par la réinjection de fonds auprès des MRC pour le soutien aux entreprises afin d'améliorer leurs services d'accompagnement auprès des entreprises qui font face aux enjeux de main-d'œuvre, de productivité et d'innovation et ainsi assurer la pérennité et le développement de celles-ci dans les régions;

-Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur François Legault, Premier Ministre, Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et Habitation, Madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

2019-04-8372

### 7.3 - Demande d'appui - Pont St-Joseph

**Attendu que** les entreprises de la région doivent s'assurer de faciliter l'accès et la mobilité des employés aux entreprises de toute la région, et ce 365 jours par année afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée;

**Attendu que** le transport routier est un élément fondamental de la vitalité économique de la région et qu'il doit être géré de façon à assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers et un développement harmonieux de l'industrie agroalimentaire, touristique, commerciale et industrielle;

**Attendu que** le pont en acier enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 a été construit en 1908, requiert régulièrement des travaux d'entretien de la structure et de la surface de roulement, qu'une contrainte de charges est prescrite pour la circulation de véhicules lourds;

**Attendu que** l'accès entre les deux rives est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière Chaudière, particulièrement à la hauteur de Saint-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables mais aussi aux autres ponts sur la rivière Chaudière affectant ainsi la sécurité des résidents pour l'accès aux services d'urgence en plus d'interrompre les activités économiques;

**Attendu que** la sécurité des automobilistes est primordiale et que selon des données répertoriées obtenues par la Sûreté du Québec, il y a en moyenne 5 accidents par année causés par le pont à une voie;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches appui les municipalités de St-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables dans leur demande au Ministère des Transports, de la

Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mobiliser tous les efforts pour remettre à niveau les infrastructures de transport de façon à augmenter la sécurité et la fluidité du transport et faciliter la connexion entre les deux (2) rives de la rivière Chaudière en planifiant dans les plus brefs délais un pont neuf à un endroit excluant la possibilité d'inondation et permettant de rejoindre plus facilement l'autoroute 73.

Adoptée

#### 7.4 - Mandat, rôle et responsabilités du préfet

Le directeur général informe le conseil des maires qu'une réflexion est actuellement en cours afin de définir à l'intérieur d'un document le mandat, le rôle et les responsabilités attendus par le conseil. Un document de travail a été transmis à l'ensemble des maires et un suivi sera effectué dans une prochaine rencontre.

#### 7.5 - Avis de motion - Projet de règlement 191 - Traitement des élus

Un avis de motion est donné par M. Denis Fortier à l'effet qu'un règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Appalaches, abrogeant le règlement °174 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement étant déposé en même temps que l'avis de motion, celui-ci fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption.

#### 7.5.1 - Avis public - Projet de règlement 191 - Traitement des élus

##### Avis public

##### Projet de règlement numéro 191

##### RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DES APPALACHES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉES PAR LE SOUSSIGNÉ

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous désirons vous informer qu'un projet de règlement intitulé « **RÈGLEMENT 191 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DES APPALACHES** », abrogeant et remplaçant le règlement 174, sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC des Appalaches qui se tiendra le mercredi 8 mai 2019 à compter de 17 h 30, à la salle du Conseil, située au 233, boul. Frontenac Ouest, à Thetford Mines.

Que, conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q, c. T-11.001), le projet de règlement comporte les mesures suivantes :

#### 1. Modifications apportées à la rémunération actuelle :

DESCRIPTION	Rémunération (Par séance)		Allocation de dépenses (Par séance)	
	Actuelle	Projetée	Actuelle	Projetée
Séance ordinaire, Conseil & Comité administratif				
Préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
Autre membre du Conseil	122,00 \$	133,50 \$	61,00 \$	66,75 \$
Membre qui préside la séance, autre que le préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
Séance extraordinaire, Conseil & Comité administratif				

Préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
Autre membre du Conseil	122,00 \$	133,50 \$	61,00 \$	66,75 \$
Membre qui préside la séance, autre que le préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
Séance autres comités de la MRC				
Préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
Autre membre du Conseil	122,00 \$	122,00 \$	61,00 \$	61,00 \$
Membre qui préside la séance, autre que le préfet	171,00 \$	171,00 \$	85,50 \$	85,50 \$
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Rémunération (Par semaine)</b>		<b>Allocation de dépense (Par semaine)</b>	
Rémunération additionnelle pour le préfet	364,00 \$	437,00 \$	182,00 \$	218,50 \$

2. La rémunération proposée demeurera indexée pour chaque exercice financier subséquent selon l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation;

3. La durée du remplacement du préfet par le préfet suppléant demeure la même, soit 30 jours;

4. Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 191 peut le faire au bureau de la MRC des Appalaches, situé au 233 boulevard Frontenac Ouest, pendant les heures d'ouverture.

#### **7.6 - Avis de motion - Projet de règlement 192 - Versement somme exigible - Pour demande révision évaluation foncière**

Un avis de motion est donné par M. François Baril à l'effet qu'un règlement portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière auprès de la MRC des Appalaches, abrogeant le règlement °56 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement étant déposé en même temps que l'avis de motion, celui-ci fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption.

#### **7.7 - Aide financière - Légalisation du cannabis**

Le directeur général et le préfet informent les membres du conseil que la MRC a reçu une aide financière de 41 171 \$ pour les années financières de 2019 et 2020. Peu d'informations sur les objectifs de cette aide financière sont disponibles. Afin de mettre en place des projets structurants à l'échelle régionale dans une optique de prévention, la suggestion est faite d'avoir une approche semblable aux appels à projets du FDT. Un suivi sera fait au conseil lorsque nous aurons reçu de plus amples informations sur cette aide financière.

#### **7.8 - Suivi Dossier Internet Haute-Vitesse**

Le préfet informe les membres du conseil des maires que des rencontres ont eu lieu entre la MRC et deux différents promoteurs privés pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC. Il mentionne également avoir rencontré Mme Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches et ministre déléguée au Développement économique régional, et la question du déploiement de l'Internet en région a été abordée. Une discussion s'en suit.

2019-04-8373

### 7.9 - Suivi Facturation Évimbec

**Attendu qu'**une négociation concernant la facture # 301646 était en cours depuis sa réception, soit le 18 décembre 2018;

**Attendu qu'**une entente est survenue le 10 avril dernier.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et adopté à la majorité que la MRC des Appalaches accepte la proposition finale d'Évimbec concernant la facture # 301646 et l'acquittera selon les modalités prévues. M. Jacques Lessard, maire de la Ville de Disraeli, enregistre sa dissidence concernant cette décision.

Adoptée

2019-04-8374

### 7.10 - Comité - Aménagement du territoire

**Attendu que** le schéma d'aménagement est en cours de révision;

**Attendu que** la MRC doit débiter la mise en œuvre de son Plan régional des milieux humides et hydriques;

**Attendu que** le comité aménagement n'avait pas été constitué à la séance ordinaire du 28 novembre 2018;

**Attendu que** ce comité sera rémunéré pour l'année 2019;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de nommer MM Paul Vachon, Marc-Alexandre Brousseau, Pascal Binet et Denis Fortier à titre de représentants de la MRC au sein du Comité d'aménagement du territoire.

Adoptée

2019-04-8375

### 7.11 - Ferme Marichel - Demande d'Isabelle Lecours, députée

**Attendu que** nous avons reçu de la part de la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours, une demande d'appui au projet de partenariat avec la Ferme pédagogique Marichel;

**Attendu que** le partenariat consiste à permettre à des enfants du Centre de pédiatrie sociale des Appalaches de participer à un camp de jour;

**Attendu que** la demande consiste à financer la participation de 4 jeunes du Centre de pédiatrie sociale des Appalaches;

**Attendu que** la Ferme pédagogique Marichel est un organisme à but non lucratif visant à faire prendre conscience au jeune du lien qui relie la terre à l'assiette;

**Attendu que** l'organisme est situé dans la MRC de Lotbinière;

**Attendu que** la MRC de Lotbinière a reçu la même demande;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement:

**Que** la MRC des Appalaches définira sa participation au partenariat en fonction de la décision de la MRC de Lotbinière;

**Qu'**advenant une participation de la MRC de Lotbinière au partenariat, la MRC des Appalaches participera à contribution égale à cette dernière.



Adoptée

#### **7.12 - Suivi - PGMR**

Le directeur général informe les membres du comité que la personne-ressource pour le PGMR sera désormais Mme Renée Vachon.

**2019-04-8376**

#### **7.13 - PMD - MRC**

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appui et accepte de déposer un projet dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, la Diversité et de l'Inclusion, et autorise M. Louis Laferrière, directeur général de la MRC des Appalaches, à signer tous documents afférant au projet déposé dans le cadre de ce programme.

Adoptée

### **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **8.1 - Émission des certificats de conformité**

##### **8.1.1 - Certificat de conformité. Ville de Thetford Mines**

**2019-04-8377**

##### **8.1.1.1 - Certificat de conformité, règlement 724, Ville de Thetford Mines**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 724 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 724 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

##### **8.1.2 - Certificats de conformité, Ville de Disraeli**

Révision quinquennale des règlements d'urbanisme.

**2019-04-8378**

##### **8.1.2.1 - Certificat de conformité, Plan d'urbanisme, règlement numéro 638, Ville de Disraeli**

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 638 de la ville de Disraeli remplaçant le plan d'urbanisme numéro 453. Le règlement n° 638 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire. La présente résolution abroge la résolution 2018-06-8187 adoptée le 13 juin 2018.

Adoptée

**2019-04-8379**

##### **8.1.2.2 - Certificat de conformité, règlement de lotissement numéro 639, Ville de Disraeli**

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 639 de la ville de Disraeli remplaçant le règlement de lotissement numéro 454. Le règlement n° 639 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire. La présente résolution abroge la résolution 2018-06-8188 adoptée le 13 juin 2018.

Adoptée

2019-04-8380

**8.1.2.3 - Certificat de conformité, règlement de construction numéro 640, Ville de Disraeli**

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 640 de la ville de Disraeli remplaçant le règlement de construction numéro 455. Le règlement n° 640 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire. La présente résolution abroge la résolution 2018-06-8189 adoptée le 13 juin 2018.

Adoptée

2019-04-8381

**8.1.2.4 - Certificat de conformité, règlement de zonage numéro 641, Ville de Disraeli**

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 641 de la ville de Disraeli remplaçant le règlement de zonage numéro 456. Le règlement n° 641 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire. La présente résolution abroge la résolution 2018-06-8190 adoptée le 13 juin 2018.

Adoptée

2019-04-8382

**8.1.2.5 - Certificat de conformité, règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats, Ville de Disraeli**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 642 de la ville de Disraeli remplaçant le règlement numéro 457 relatif à l'émission des permis et des certificats. Le règlement n° 642 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire. La présente résolution abroge la résolution 2018-06-8191 adoptée le 13 juin 2018.

Adoptée

**8.2 - Règlement de modification du schéma d'aménagement**

2019-04-8383

**8.2.1 - Règlement 189**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 189 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches ayant pour objet d'agrandir le périmètre d'urbanisation et par le fait même le secteur industriel de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce d'une superficie de 2,37 hectares. Cette modification fait suite à l'exclusion de la zone agricole accordée par la Commission de protection du territoire agricole le 6 septembre 2018.

Adoptée

**8.3 - Procès-verbal de la correction de la résolution 2019-03-8365**

Suite à une erreur d'écriture dans le texte de la résolution 2019-03-8365 portant sur la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Saint-Fortunat, ladite résolution a été modifiée en remplaçant le numéro de lot erroné "5 191 316" par le numéro de lot "5 691 316".

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, une copie de la résolution 2019-03-8365 modifiée ainsi que le procès-verbal corrigeant la résolution sont déposés à la présente séance.

2019-04-8384

#### 8.4 - Rapport consultation publique porcherie d'Adstock - Ajout d'annexe

**Attendu** les dispositions particulières aux élevages porcins prévues aux articles 165.4.1 à 165.4.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

**Attendu que** conformément à l'article 165.4.9 de la LAU, la commission a déposé son rapport sur la consultation publique sur les projets d'élevage porcin de la Ferme Ran-Porc à Adstock lors de la séance du 13 mars 2019 ;

**Attendu que** ce rapport contenait une pétition demandant l'arrêt des projets de la ferme porcine Ferme Ran-Porc ;

**Attendu qu'il** s'avère que malencontreusement plusieurs pages de la pétition n'ont pas été incluses dans le rapport et omises dans le calcul du nombre de signataires ;

**Attendu que** le 19 mars 2019, un avis de cette erreur et les pages manquantes de la pétition ont été transmis à la municipalité d'Adstock afin qu'elle puisse les annexer au rapport que son conseil doit adopter en vertu de l'article 164.4.12 de la LAU ;

**Attendu que** le conseil de la MRC juge opportun d'annexer, au rapport adopté le 13 mars 2019, l'avis et les pages signatures manquantes qui ont été transmis à la municipalité d'Adstock le 19 mars 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'annexer, au rapport de la commission adopté par la résolution 2019-03-8666, l'avis transmis à la municipalité d'Adstock ainsi que les feuilles de signatures manquantes de la pétition.

Adoptée

### 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

#### 9.1 - Financement programme subvention - Amélioration des cours d'eau

2019-04-8385

##### 9.1.1 - Caractérisation des berges du lac Aylmer - Beaulac-Garthby - Disraeli Ville et Disraeli Paroisse

**Attendu que** le projet vise l'embauche de deux étudiants à l'été 2019 pour réaliser la caractérisation des berges du lac Aylmer;

**Attendu que** le projet est initié par les municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Paroisse et Disraeli ville;

**Attendu que** ce projet respecte les critères d'analyse du programme;

**Attendu que** le coût estimé du projet de caractérisation s'élève à 20 493 \$ et que la subvention maximale du programme est de 3 000 \$

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches accepte le projet de caractérisation des berges du lac Aylmer;

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Adoptée

2019-04-8386

##### 9.1.2 - Ruisseau Églantine - Association riveraine du lac Rond-Peach

**Attendu** les problématiques liées à la sédimentation et à l'érosion dans le

ruisseau Églantine, lequel a son exutoire au lac Rond-Peach;

**Attendu que** l'association riveraine du lac Rond-Peach désire établir un plan de gestion intégré des eaux de ruissellement du bassin versant du ruisseau Églantine;

**Attendu qu'**une proposition budgétaire fût déposée par RAPPEL, experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau pour la réalisation du plan de gestion intégré;

**Attendu que** le coût estimé du projet s'élève à 6 900 \$ et que la subvention maximale du programme est de 3 000 \$

**Attendu que** ce projet respecte les critères d'analyse du programme;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches accepte le projet déposé par l'association riveraine du lac Rond-Peach;

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Adoptée

2019-04-8387

#### **9.1.3 - Amélioration de la qualité des habitats aquatiques - Rivière Prévost-Gilbert**

**Attendu que** le projet vise l'amélioration de la capacité de support naturel d'un tronçon de la rivière Prévost-Gilbert afin de favoriser le développement de la population d'omble de fontaine;

**Attendu que** les aménagements envisagés auront pour but de maîtriser l'hydraulique du cours d'eau et ainsi limiter les dégâts en période extrême;

**Attendu que** le montage et la réalisation du projet seront chapeautés par COBARIC (Comité de bassin versant de la rivière Chaudière);

**Attendu que** le coût estimé du projet de caractérisation s'élève à 38 374 \$ et que la subvention maximale du programme est de 3 000 \$

**Attendu que** ce projet respecte les critères d'analyse du programme;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches accepte le projet déposé par Comité de bassin versant de la rivière Chaudière;

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Adoptée

2019-04-8388

#### **9.1.4 - Amélioration des bandes riveraines - Ruisseau Nadeau - Club-conseil Agro-champs**

**Attendu que** le projet d'amélioration des bandes riveraines du ruisseau Nadeau vise la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité et la création d'un corridor écologique;

**Attendu que** le projet est initié par le Club-conseil Agro-Champs;

**Attendu que** ce projet respecte les critères d'analyse du programme;

**Attendu que** le coût estimé du projet d'amélioration des bandes riveraines

s'élève à 40 000 \$ et que la subvention maximale du programme est de 3 000 \$

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches accepte le projet d'amélioration des bandes riveraines du ruisseau Nadeau;

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Adoptée

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10.1 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT**

#### **10.1.1 - Projets intermunicipaux**

2019-04-8389

##### **10.1.1.1 - FDT - Accueil et services - Sentiers multifonctionnels - Disraeli Ville**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Disraeli, totalisant 35 000 \$ pour l'accueil et services pour les usagers du sentier multifonctionnel. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 24 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8390

##### **10.1.1.2 - FDT - Intégration du Secteur Sud au Chemin St-Jacques - SDE Région Thetford**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la SDE Région de Thetford, totalisant 38 000 \$ pour l'amélioration du chemin de St-Jacques en y ajoutant des balises et autres pour les nouvelles municipalités intégrant le circuit. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 26 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### **10.1.2 - Projets locaux**

2019-04-8391

##### **10.1.2.1 - FDT - Plan de déplacement scolaire - Beaulac-Garthby**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Beaulac-Garthby, totalisant 5 100 \$ pour la réalisation d'un plan de déplacement scolaire pour l'école primaire St-Nom-de-Jésus. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 1 475 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC

des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8392

**10.1.2.2 - FDT - Création service de prêt de skis de fond - Club de ski de fond Thetford**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet du Club de ski de fond de Thetford, totalisant 22 500 \$ pour l'acquisition d'équipements de ski de fond et accessoires. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Dany Paré et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8393

**10.1.2.3 - FDT - Démarche collective services de proximité en Chaudière-Appalaches - Coop multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la Coop multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie, totalisant 3 980 \$ pour la participation à la démarche collective des coops de services marchands. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 1 680 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8394

**10.1.2.4 - FDT - Rénovation de l'épicerie Bonichoix - Coop de consommateurs St-Méthode**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la Coop de consommateurs St-Méthode, totalisant 200 000 \$ pour des rénovations majeures afin de développer le service du prêt à manger. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8395

**10.1.2.5 - FDT - Analyse de faisabilité pour relocalisation - Comptoir familial Disraeli**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet du Comptoir familial de Disraeli, totalisant 7 174.44 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la relocalisation du comptoir familial. L'aide du Fonds de

développement des territoires se chiffre à 4 695 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8396

#### **10.1.2.6 - FDT - Acquisition mobilier urbain place publique - Adstock**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock, totalisant 10 715 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain de la future place publique du village de St-Méthode. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8397

#### **10.1.2.7 - FDT - Aménagement sentier familial en forêt - Plein air Adstock**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de Plein air Adstock, totalisant 60 000 \$ pour le réaménagement du sentier Desjardins au Mont Adstock. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8398

#### **10.1.2.8 - FDT - Mise à niveau 2e étage magasin général O'Brien - Société du patrimoine de Thetford**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la Société du patrimoine de Thetford Mines, totalisant 28 000 \$ pour la rénovation du 2e étage du centre d'interprétation du magasin général O'Brien afin de mettre en valeur l'époque vintage. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8399

#### **10.1.2.9 - FDT - Éclairage terrain de soccer - Kinnear's Mills**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet

de la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 10 344 \$ pour l'installation d'un système d'éclairage au futur terrain de soccer. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8400

**10.1.2.10 - FDT - Diversification offre d'activités 3 Monts - St-Joseph-de-Coleraine**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, totalisant 32 000 \$ pour la diversification des attraits de plein air offerts au 3 Monts. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8401

**10.1.2.11 - FDT - Amélioration offre locative site Holy Trinity**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Irlande, totalisant 7 500 \$ pour l'amélioration des équipements disponibles sur le site pour la tenue d'événements. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 5 425 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8402

**10.1.2.12 - FDT - Sentier pédestre pour relier les 2 secteurs de la municipalité - St-Jacques-de-Leeds**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 10 750 \$ pour l'aménagement d'un sentier pédestre sécuritaire. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Maggie Lamothe-Boudreau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

**10.2 - Projets - Fonds culturel rural**



2019-04-8403

**10.2.1 - Politique culturelle - Kinnear's Mills - Panneaux d'interprétation site archéologique des cinq cantons**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Kinnear's Mills pour la réalisation des panneaux d'interprétation sur le site archéologique des cinq cantons, totalisant 3 800 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8404

**10.2.2 - Politique culturelle - Adstock - Peindre à Adstock**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité d'Adstock pour le projet Peindre à Adstock, totalisant 12 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 340 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8405

**10.2.3 - Politique culturelle - Centre d'interprétation patrimoine religieux de la MRC - Projet pilote pour voyage de groupe**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par le Centre d'interprétation du patrimoine religieux de la MRC des Appalaches pour le projet pilote pour voyage de groupe: Ces clochers qui nous rassemblent, totalisant 2 725 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 230 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8406

**10.2.4 - Politique culturelle - St-Jacques-de-Leeds - Spectacle et atelier de création de marionnettes**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour le projet Spectacle et atelier de création de marionnettes, totalisant 2 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 400 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8407

**10.2.5 - Politique culturelle - Disraeli Ville - Animation de l'imagino-cubes**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la ville de Disraeli pour le projet d'Animation de l'Imagino-cubes, totalisant 13 540 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 960 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8408

**10.2.6 - Politique culturelle - Disraeli Ville - Rencontre inspirante pour les milieux culturel et municipal**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la ville de Disraeli pour le projet de Rencontre inspirante pour les milieux culturel et municipal, totalisant 2 850 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 800 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8409

**10.2.7 - Politique culturelle - St-Julien - Société d'histoire des Cantons de Wolfestown et Irlande**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Municipalité de Saint-Julien pour le projet Société d'histoire des Cantons de Wolfestown et Irlande, totalisant 2 700 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 400 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8410

**10.2.8 - Politique culturelle - La Ruche des créatifs - Ateliers créatifs**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Ruche des créatifs pour le projet d'Ateliers créatifs, totalisant 2 915 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 915 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8411

**10.2.9 - Politique culturelle - St-Pierre-de-Broughton - Petite bibliothèque de rue**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour le projet de Petite bibliothèque de rue, totalisant 850 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 680 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8412

**10.2.10 - Politique culturelle - Verte Irlande - Camp d'initiation au théâtre de marionnettes - De la confection à la scène**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par Verte Irlande pour le projet de Camp d'initiation au théâtre de marionnettes: de la confection à la scène, totalisant 3 020 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8413

**10.2.11 - Politique culturelle - Héritage Kinnear's Mills - Initiation au Highland dance**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par Héritage Kinnear's Mills pour le projet d'Initiation au Highland dance, totalisant 3 000 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-04-8414

**10.2.12 - Politique culturelle - Sentiers des 3 Monts - Réalisation d'une mosaïque collective pour l'accueil des 3 Monts**

**Considérant** qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par le Sentier des 3 Monts de Coleraine pour le projet de Réalisation d'une mosaïque collective pour l'accueil des 3 Monts, totalisant 1 578 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 175 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

2019-04-8415

### 11.1 - Aide financière additionnelle - Conseil des aînés - Cérémonies du Lieutenant-gouverneur

**Attendu qu'**en novembre 2018 la MRC des Appalaches a accepté de soutenir le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches pour l'organisation de la cérémonie de remise des médailles du Lieutenant-gouverneur;

**Attendu que** la MRC des Appalaches sera la région hôte de la cérémonie qui se tiendra au Centre des congrès de Thetford, le 27 avril prochain;

**Attendu qu'**environ 30 % des récipiendaires sont issus de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** des dépenses supplémentaires sont nécessaires pour répondre à l'envergure de l'évènement;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement;

**Que** la MRC des Appalaches augmente sa contribution financière de 400 \$ au Conseil des aînés de la MRC pour l'organisation et la tenue de la cérémonie de remise des médailles du Lieutenant-gouverneur, pour une aide totalisant 900 \$.

Adoptée

## 12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 mai 2019.

2019-04-8416

## 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 18 h 44.

Adoptée

---

PAUL VACHON, PRÉFET

---

LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER